

**DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DE FONTENAY LE COMTE**

Commune de L'HERMENAULT

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	9
Nombre de pouvoirs donnés	0
Nombre de suffrages exprimés	9

**Procès-Verbal
du Conseil Municipal
Séance du 8 Avril 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de L'Hermenault, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUX, Maire.

Date de la convocation : 3 avril 2019

Présents :

Jean-Pierre ROUX, Joël PAGIS, Marie-Pierre FRANCHI, Francis BRIT, Patrice RABILLER, Corinne JOLLY, Philippe TRILLAUD, Christelle SUIRE et Pierre GROSZ

Absents excusés :

Stéphane ROCHER, Michel COUMAILLEAU et Dominique LE BARZIC

Absent

Jessy VILLAUME

Secrétaire de séance : Pierre GROSZ

Le compte-rendu du 1^{er} avril 2019 est validé à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à ajouter l'objet suivant à l'ordre du jour :

- Programme de travaux de voirie 2019

OBJET N°568 : FOIRE A L'ANCIENNE

Le Conseil Municipal revient sur la délibération n° 567 du 1^{er} avril. Suite à une rencontre avec les responsables du Comité des Fêtes, il est décidé que :

- La Commune financera le feu d'artifices qui sera tiré lors de la Foire à l'Ancienne le 1^{er} week-end de septembre
- Le Commune prendra à sa charge l'ensemble des mesures de sécurité inhérentes au tirage du feu d'artifices ; le Comité des Fêtes mettra à disposition de la Commune un nombre suffisant de bénévoles pour la mise en œuvre des mesures de sécurité
- La Commune financera la prestation sécurité obligatoire le jour de la Foire à l'Ancienne le dimanche 1^{er} septembre

OBJET N°569 : ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOTBALL

Le Maire indique que le contrat d'entretien du terrain de football a expiré le 31 décembre dernier.

Une mise en concurrence a été effectuée et une réunion avec les responsables du club de football a été organisée. Il en ressort que ce terrain souffre d'un compactage important bien que l'enracinement des végétaux soit satisfaisant.

- 1) Pour l'entretien du terrain, il est proposé au Conseil Municipal de :
 - Compléter le décompactage - les responsables du club de football se proposent d'effectuer un 3^{ème} décompactage annuel non compris dans l'offre des prestataires ; cette opération s'effectuerait avec du matériel prêté par une commune avoisinante
 - Effectuer les épandages d'engrais en régie avec un matériel dont la commune pourrait faire l'acquisition
 - Déterminer le prestataire retenu pour les autres travaux :
 - ✓ Traitement sélectif
 - ✓ Défeutrage
 - ✓ Regarnissage
 - ✓ Sablage
 - ✓ Décompactage 2 fois par an

- 2) Le Maire indique que 5 entreprises ont été consultées afin de confier l'entretien du terrain de football à un prestataire ; 3 d'entre elles ont apporté une réponse :
 - ✓ Guy LIMOGES - Terrains de Sport : 6 656,68 € TTC
 - ✓ EFFI Vert Sport : 6236,28 € TTC
 - ✓ Profil Sports Océan : fourniture et pose d'équipements mais pas d'entretien
 - ✓ SPORTINGSOLS : pas de réponse
 - ✓ ROCHETEAU : pas de réponse

Par un vote à main levée, par 6 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal retient la proposition de l'Entreprise Guy LIMOGES

- 3) Afin d'effectuer en régie l'épandage de l'engrais (soit environ ½ heure par agent), le Maire propose de faire l'acquisition d'un épandeur, ce matériel serait tracté par la tondeuse pour éviter le tassement du terrain. Le coût d'acquisition s'élèverait à 1 203,95 € TTC. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après délibération, par un vote à main levée, le Conseil Municipal valide la proposition du Maire par 7 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

OBJET N°570 : VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES COMMUNALES

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'augmentation ou le maintien du taux des taxes communales pour l'année 2019.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir pour 2019 les taux d'imposition suivants :

✚ Taxe d'habitation	15,60 %
✚ Taxe sur le foncier bâti	17,37 %
✚ Taxe sur le foncier non bâti	58,26 %

Le produit attendu pour l'exercice s'élève à 251 408 €.

OBJET N°571 : PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2019

Monsieur Joël PAGIS, Adjoint chargé de la voirie, donne connaissance des devis qui ont été établis en vue de la réalisation de travaux de voirie, ainsi que les estimations données par le cabinet Aménagement Ingénierie VRD - chiffres en TTC.

Le Conseil Municipal devra se positionner sur les priorités 2019.

• Rue des Anciens Combattants	6 481,20 €
• Rue du Marais	120 345,00 €
• Chaussée attenante à la Place du Marché	74 375,10 €
• Grande Rue	82 049,85 €
• Chemin divers - Point à temps	4 110,00 €
• Place du Marché	88 056,00 €
• Rue des Ouches	4 049,40

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide la proposition ci-dessus, à l'exception des travaux :

- Chaussée attenante à la Place du Marché
- Grande Rue

Ces travaux seront budgétés sur 2020

OBJET N°572 : DUREE D'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX EXECUTES EN 2018

Le Maire indique que, les règles de la comptabilité publique prévoient que les travaux, imputés à un compte 20 de l'année N, sont amortis de manière linéaire sur 15 ans à compter de l'année N+1, sauf décision contraire.

Les travaux effectués en 2018, concernent :

1. 1 224 € au titre de l'éclairage public
2. 1 500 € au titre de l'ECOPASS

Le Maire propose que ces dépenses, pour un montant total de 2 724 €, soient amorties sur une année, sur l'exercice 2019.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition.

OBJET N°573 : MUTUALISATION DES SERVICES INFORMATIQUES

Considérant le coût important généré par l'utilisation des moyens informatiques, par délibération n° 444 du 6 mars 2018, le conseil Municipal avait décidé que la maintenance du matériel et des logiciels seraient mutualisés avec le SIVOM Pôle Educatif Jules Verne et le SIVU de Gendarmerie.

Dans un souci de bonne gestion, le calcul des frais se fait selon les clés de répartition suivantes:

- Acquisitions des matériels et logiciels : une seule fois.
- Mises à jour et maintenances :
 - 1° niveau : nombre de composants du contrat,
 - 2° niveau : prorata des titres de recettes et des mandats de dépenses émis.

En appliquant ces clés, les charges seraient réparties comme suit pour 2019 :

Etablissements ----->		COMMUNE	SIVOM	SIVU
Nombre de Titres et Mandats 2018 --->		979	462	56
Nature des contrats	Coûts TTC			
Maintenance matériel	564,50	369,17	174,21	21,12
Maintenance logiciels :				
Commune uniquement	1 654,97	1 082,31		
SIVOM			510,75	
SIVU				61,91
Maintenance Pléiade	582,83	395,97	186,86	
(Commune uniquement)				
Signature électronique :				
Achat 2° clé e-collectivités 240 € (2018)	240,00	227,01		12,99
Maintenance annuelle Cerig 80 €	80,00	52,32	24,69	2,99
Dématérialisation :				
Interface comptabilité (2018)	2 328,00	1 522,45	718,46	87,09
Chorus + Etat-Civil (2018)				
SAUVEGARDES Forfait annuel	756,00	494,40	233,31	28,28
TOTAUX ----->	6 206,30	4 143,64	1 848,29	214,37

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide la proposition présentée.
Commune de L'Hermenault - Conseil Municipal du 8 Avril 2019

OBJET N°574 : REMBOURSEMENT DE FRAIS D’AFFRANCHISSEMENT

Le Maire rappelle, que chaque année, la Commune de L’Hermenault demande une participation pour frais d’affranchissements aux entités dont la gestion administrative est assurée par la mairie. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer pour l’exercice 2019.

Après délibération, par un vote à main levée à l’unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Le maintien à 250 € pour le SIVU de Gendarmerie
- ✓ A la demande de l’Association Foncière, la somme est fixée à 200 € en raison de l’organisation de l’Assemblée Générale des propriétaires et de ce fait de l’envoi d’un nombre de courriers important

OBJET N°575 : ATTRIBUTION DE BONS D’ACHAT AU PERSONNEL COMMUNAL POUR NOEL

Le Maire rappelle que depuis 2005, le personnel communal perçoit, en fin d’année, un bon d’achat dont le montant varie selon le temps de travail de l’agent (plus ou moins d’un mi-temps).

Après délibération, par 9 voix POUR, il est décidé :

- * de maintenir le principe du bon d’achat de Noël attribué au personnel communal
- * de maintenir à 150 € le montant du bon d’achat offert à un agent à temps plein ou effectuant un mi-temps ou plus
- * de maintenir à 80 € le montant du bon d’achat offert à un agent effectuant moins d’un mi-temps
- * de maintenir les conditions d’utilisation dudit bon d’achat

OBJET N°576 : ANNULATION SUR EXERCICE ANTERIEUR

Après délibération, à l’unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte de régulariser une écriture d’un montant de 17,14 € au profit de la SACEM ; en effet, en 2018, un avoir nous a été remis puis encaissé mais cet avoir n’était pas justifié, il convient donc d’annuler l’écriture par un mandat de paiement au compte 673.

OBJET N°577 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

Il est donné lecture du projet de budget primitif.

A l’unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte et vote le budget 2019 tel que proposé :

Section de fonctionnement	900 813,40 €
----------------------------------	---------------------

Dépenses

011	Charges à caractère général	253 879,00
012	Charges de personnel	235 039,40
014	Atténuation de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	174 200,00
66	Charges financières	7 508,00

Commune de L’Hermenault - Conseil Municipal du 8 Avril 2019

67	Charges exceptionnelles	1 500,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	14 505,00
022	Dépenses imprévues	34 182,00
023	Virement à la section d'investissement	180 000,00

Recettes

013	Atténuation de charges	16 000,00
70	Produits des services du domaine	21 706,00
73	Impôts et taxes	274 106,00
74	Dotations et subventions	301 055,00
75	Autres produits de gestion courante	31 000,00
76	Produits financiers	2,00
002	Excédent reporté	256 944,40

Section d'investissement

1 370 630,39 €

Dépenses

	Restes à réaliser	459 131,39
	Déficit antérieur reporté	0,00
	Emprunts et dettes	60 489,00
	Dépôt et cautionnement	1 000,00
	Aide au logement programme Ecopass	7 500,00
	Programme de travaux 2019	842 510,00
	• travaux divers de voirie	142 984,80
	• travaux divers de bâtiments	27 655,00
	• matériel et mobilier	15 000,00
	• travaux église	50 000,00
	• maison des associations	67 935,60
	• aménagement boulangerie	430 107,20
	• aménagement 2 logements	108 827,40

Recettes

	Restes à réaliser	24 992,00
	Excédent reporté	201 897,19
	Excédent capitalisé	232 242,20
	Dotations	72 435,00
	Subventions d'équipement	480 059,00
	• aménagement boulangerie	383 559,00
	• maison des associations	51 500,00
	• voirie	45 000,00
	Emprunts	163 500,00
	• travaux divers de voirie	76 500,00
	• emprunt relais TVA voirie	27 000,00
	• église	50 000,00
	• maison des associations	10 000,00
	Dépôt et cautionnement	1 000,00
	Amortissements	14 505,00
	Virement de la section de fonctionnement	180 000,00

OBJET N°578 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF - ASSAINISSEMENT

Le Maire donne lecture du projet de budget primitif :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 Charges C. Général	72213,27 €	013 Atténuation Charges	0.00 €
012 Charges Personnel	0.00 €	70 Produits du Domaine	62 600.00 €
65 Autres Charges C.G.	0.00 €	73 Impôts Taxes	0.00 €
66 Charges Financières	0.00 €	74 Dotation Subv° Part°	0.00 €
67 Charges exceptionnelles	0.00 €	75 Autres Produits G.C.	0.00 €
68 Dotations Amortissements	13755.28 €	76 Produits Financiers	0.00 €
739 Reversement Impôts/Taxes	0.00 €	777 Autres Produits except°	14066.44 €
022 Dépenses Imprévues	0.00 €	78 Reprise sur Amort°	0.00 €
023 Virt Section Investissement	80000.00 €	79 Transfert de Charges	0.00 €
		002 Exédent reporté	89302.11 €
TOTAL	165968,55 €	TOTAL	165968.55 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Reste à Réaliser	186999.43 €	Reste à Réaliser	231 840.00 €
001 Déficit Invest° Reporté	34145.70 €	001 Excédent Invest° Reporté	0.00 €
13 Subvention Equipement	14066.44 €	1068 Excédent Fonct° Capitalisé	0.00 €
16 Rembt Avance Agence Eau	3 600.00 €	10 Dotations Fonds Réserve	0.00 €
19 Différences sur Réalisations	0.00 €	13 Subventions Equipement	0.00 €
Travaux		16 Emprunts	0.00 €
23 Réhabilitation réseau	195133.45 €	19 Différences sur Réalisations	0.00 €
23 Zone Phytoépuration	8 640.00 €	21 Immobilisations	62989.74 €
		27 Transfert TVA	62989.74 €
		28 Amortissements	13755.28 €
27 Transfert TVA	62989.74 €	021 Virt Section Fonctio	80000.00 €
TOTAL	505574.76 €	TOTAL	505574.76 €

Après délibération, par à vote à main levée, le Conseil Municipal adopte le budget primitif à l'unanimité des membres présents.

OBJET N°579 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT DES NOYERS PAREDS

Le Maire donne lecture du projet de budget primitif ;

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte et vote le budget 2019 tel que proposé :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 Charges C. Général	41 905 €	013 Atténuation Charges	0.00 €
012 Charges Personnel	0.00 €	70 Produits du Domaine	81073.00 €
65 Autres Charges C.G.	10.00 €	71 Variation de stock	98086,76 €
66 Charges Financières	0.00 €	74 Dotation Subv° Part°	0.00 €
67 Charges exceptionnelles	0.00 €	75 Autres Produits G.C.	0.00 €
68 Dotations Amortissements	0.00 €	76 Produits Financiers	0.00 €
71 Variation des stocks	144326,04 €	777 Autres Produits except°	0.00 €
71 Annulation stock initial	0.00 €	78 Reprise sur Amort°	0.00 €
022 Dépenses Imprévues	0.00 €	79 Transfert de Charges	10.00 €
023 Virt Section Investissement	0.00 €	002 Exédent reporté	7071,28 €
TOTAL	186241,04 €	TOTAL	186241.04 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Reste à Réaliser	0.00 €	Reste à Réaliser	0.00 €
001 Déficit Invest° Reporté	99965.36 €	001 Excédent Invest° Reporté	0.00 €
13 Subvention Equipement	0.00 €	1068 Excédent Fonct° Capitalisé	0.00 €
16 Emprunts et dettes	0.00 €	16 Emprunts	53726.08 €
19 Différences sur Réalisations	0.00 €	33 Reprise de stock	0.00 €
35 Terrains aménagés	98086.76 €	35 Terrains aménagés	144326.04 €
		021 Virt Section Fonctionnt	0.00 €
TOTAL	198052.12 €	TOTAL	198052.12 €

QUESTIONS DIVERSES

- Pierre GROSZ, Conseiller Municipal en charge du suivi des travaux, fait un état des lieux concernant l'avancement des travaux d'aménagement de la boulangerie-snack

La séance est levée à 23 heures

Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations du n° 568 au n° 579

ROUX Jean-Pierre	PAGIS Joël	FRANCHI Marie-Pierre
BRIT Francis	RABILLER Patrice	ROCHER Stéphane
		Absent excusé
COUMAILLEAU Michel	JOLLY Corinne	TRILLAUD Philippe
Absent excusé		
VILLAUME Jessy	SUIRE Christelle	GROSZ Pierre
Absent		
LE BARZIC Dominique		
Absent excusé		